



Changement de propriétaire (professionnel)

NOTICE

Démarche à effectuer auprès de la Direction de l'Eau.

- Déclaration de changement de propriétaire, à retourner à la mairie dans un délai de 15 jours.
- Veuillez contacter le service des Eaux avant de compléter le Formulaire
- Les signatures de tous les propriétaires du logement sont nécessaires.
- Pour une société : signature du gérant ou P.D.G.

Pièces à fournir :

- L'attestation de propriété avec un extrait cadastral.

Pièces complémentaires à fournir pour une société :

- Extrait K.bis.
- PV de l'Assemblée Générale mentionnant la nomination du représentant